

Agent de maîtrise (C2)

Informations sur le concours

Publié le :	07-04-2025
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	06-06-2025
A propos du poste :	

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution des travaux confiés à un groupe d'agents d'entretien qualifiés, d'ouvriers principaux ou de conducteurs ambulanciers ou à des entreprises.

Ils exercent notamment des fonctions de contremaître, de chef de garage et de contrôleur technique d'entretien.

Ils peuvent encadrer, sous l'autorité de leur supérieur hiérarchique, un ou plusieurs ateliers, services ou pôles d'activités.

Informations sur l'établissement

Nom : RESIDENCE DES FONTINETTES

Ville : 62510 Arques

Pour candidater

Date limite de candidature : 05-05-2025

Conditions de candidature :

- Jouir de ses droits civiques,
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 de son casier judiciaire incompatible avec l'exercice de ses fonctions (à noter que seule l'administration est habilitée à demander ce document),
- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction,
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Pour se présenter les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences ci-dessous correspondant à la spécialité concernée (restauration) :

- diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V) ou qualification reconnue comme équivalente ou ;
- d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités ou ;
- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Et être Ouvrier Principal de deuxième classe (ancienne dénomination OPQ), comptant au moins trois ans d'ancienneté de service public au 1er janvier 2025

Ce concours comportera l'examen du dossier des candidats pour la phase d'admissibilité et une épreuve pratique suivie d'un entretien avec le jury, pour la phase d'admission.

Pièces à fournir :

Les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une lettre manuscrite d'inscription au concours comportant les motivations du candidat,
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les diplômes obtenus, les formations suivies, ainsi que les emplois occupés,
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination
- La photocopie de tous les diplômes détenus certifiés conformes à l'original,
- Une photocopie de la pièce d'identité,

L'établissement complétera la demande d'admission par une demande d'extrait de casier judiciaire N°2. Seule l'administration est habilitée à demander cet extrait.

Mail pour l'envoi des candidatures : blanpain.mireille@fontinettes.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : Résidence des Fontinettes, 15 rue Paul Vaillant Couturier 62510 ARQUES